



LE 25 NOVEMBRE

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE
CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

L'UNSA SOUTIENT TOUTES LES FEMMES

En 1993, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Cette déclaration a défini le terme de « violence à l'égard des femmes » comme « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».



Le caractère massif des violences physiques et sexuelles envers les femmes ne peut plus être ignoré, dans toutes les sphères de la vie, y compris le monde du travail.

Le Haut Conseil à l'égalité dans un communiqué du 25 novembre 2021.

122

femmes ont été victimes de féminicides en 2021 en France (+ 20 % par rapport à 2020).

8

femmes sur 10 déclarent avoir été confrontées à une forme de violence sexiste ou sexuelle au cours de leur vie professionnelle.

< 40 %

des femmes qui subissent des violences demandent de l'aide.

ET LA SNCF ?

Elle s'engage à l'article 4.2 de l'accord en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de la mixité à accompagner les salariées et salariés victimes de violences.

ORGANISATION SYNDICALE SIGNATAIRE DE CET ACCORD, L'UNSA DÉFEND UNE VÉRITABLE POLITIQUE DE MIXITÉ, UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DES PROBLÈMES AU SEIN DES COLLECTIFS DE TRAVAIL, ETC.

Victime ? Ne restez pas seule ! Vos élus UNSA sont là pour vous accompagner dans vos démarches.

SNCF

ÉLECTIONS CSE

17 > 24 NOVEMBRE 2022

“ Pour moi, c'est l'UNSA ! ”



UNSA-FERROVIAIRE